



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

de lundi 3 mai 2010, à 18h30 à l'Hôtel de Ville

VINGT-QUATRIEME SEANCE

Rapports du Conseil communal

10-005 – 10-201

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2009.

10-003

Rapport du Conseil communal, concernant une sixième demande de crédit relative aux actions à entreprendre dans le cadre de Neuchâtel Cité de l'énergie.

10-009

Rapport du Conseil communal, concernant la donation à la Ville de Neuchâtel de la collection Grünbaum.

Autres objets

10-301

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Claude Béguin, Hélène Perrin, Jonathan Gretillat, Matthieu Béguelin, Amina Benkais, Laura Zwygart de Falco et Sabrina Rinaldo Adam, intitulée « Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local » (Déposée le 14 janvier 2010) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier l'assouplissement des modalités de mise à disposition en faveur des associations et groupements, à but non lucratif, à vocation sociale ou culturelle, des infrastructures scolaires communales aux heures où elles ne sont pas utilisées, notamment en soirée et le week-end ».

Développement écrit

Le tissu associatif en ville de Neuchâtel est particulièrement actif et dynamique, et ce depuis de nombreuses années. Le soutien apporté par l'autorité communale à ces activités, généralement bénévoles, existe sous diverses formes mais il n'est pas toujours suffisant pour permettre aux groupements qui remplissent manifestement une utilité sociale d'assumer convenablement leurs actions bénéfiques pour notre collectivité. Nous pensons notamment aux associations de quartier, aux associations de parents d'élèves, à des groupements de jeunes, à des petits clubs sportifs ou des groupements d'usagers par exemple. Les demandes de ces milieux et les lacunes qu'elles révèlent se font sentir plus particulièrement sur la question des locaux.

En période de crise économique et de restrictions budgétaires, il est important de soutenir la mobilisation des nombreuses forces sociales et sportives dont l'engagement concret contribue fortement au maintien d'un lien social qui tend à s'éroder dans le contexte actuel. Il convient d'apporter une réponse adaptée, à la fois aux besoins des associations et groupements mais aussi aux possibilités de la ville.

La mise à disposition, gracieusement ou moyennant une modeste contribution, de locaux sous employés à certains moments de la journée ou de la semaine, serait une solution pragmatique qui rendrait d'importants services.

Il existe d'ailleurs une organisation, intitulée Midnight Projekte Schweiz, qui se charge de proposer des animations sportives et culturelles pour les enfants et les adolescents durant les loisirs en utilisant les infrastructures sportives et scolaires des communes.

Discussion

10-601

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Hélène Perrin, Jonathan Gretilat, Sabrina Rinaldo Adam, Thomas Facchinetti, Laura Zwygart de Falco et Matthieu Béguelin, concernant les jours d'ouverture de la Bibliothèque publique et universitaire (Déposée le 14 janvier 2010):

« Nous demandons au Conseil communal d'intervenir afin d'assurer une ouverture favorable aux étudiants de la salle de lecture de la Bibliothèque publique et universitaire durant les périodes précédant les sessions usuelles d'examens, en particulier en étendant son ouverture aux vendredi et samedi de l'Ascension ».

Cette interpellation souffre d'un vice de forme, une **nouvelle version** a été définie d'entente entre l'interpellatrice et le président du Conseil général. Elle a la teneur suivante :

« Nous demandons au Conseil communal de nous renseigner sur ses possibilités d'interventions et sur ses intentions pour assurer une ouverture favorable aux étudiants de la salle de lecture de la Bibliothèque publique et universitaire durant les périodes précédant les sessions usuelles d'examens, en particulier en étendant son ouverture aux vendredi et samedi de l'Ascension ».

10-602

Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Jean-Charles Authier, Joël Zimmerli, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Fabio Bongiovanni, Alexandre Brodard, Jean Dessoulavy, Amelie Blohm Gueissaz et Blaise Péquignot, sur la (non-) utilisation des cuisines de l'institut La Salle (Déposée le 26 janvier 2010) :

« En 2004, le Carambole, structure d'accueil des écoliers des collèges de la Maladière et de la Promenade, a déménagé dans les locaux précédemment occupés par l'institut La Salle.

Avec ces locaux ont été mises à disposition des cuisines dont on aurait pu croire qu'elles seraient utilisées pour préparer les repas pour les élèves accueillis dans cette structure, voire même pour les autres structures d'accueil exploitées par la Ville. Du moins c'est ce que nous avons cru comprendre.

Apparemment, il n'en est rien, et la cuisine, bien que louée, reste inexploitée. Les repas dispensés par les structures d'accueil sont fournis par un, ou plusieurs, prestataires externes.

Dès lors, nous demandons que le Conseil communal nous apporte réponse aux questions suivantes :

- Quelle était l'intention du Conseil communal en acquérant ces cuisines, quel usage en fait-il actuellement, et que compte-t-il en faire à l'avenir ?
- A combien peut-on estimer le manque à gagner lié à la non-exploitation de ces infrastructures ?
- Si ces cuisines devaient rester inexploitées, est-il prévu de les mettre à disposition de tiers ?
- D'où proviennent par ailleurs les repas des structures d'accueil, et à quelles conditions ? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

10-501

Postulat du groupe PLR par Mme et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Philippe Etienne, Alexandre Brodard, Joël Zimmerli, François-Xavier Jan, Christophe Schwarb, Nicolas Marthe, Fabio Bongiovanni et Blaise Péquignot, intitulé « Un Maillon indispensable doit être fiable » (Déposé le 1^{er} février 2010) :

« Le groupe PLR demande au Conseil communal de faire une analyse approfondie des coûts et profits du Fun'ambule et d'élaborer différents scénarios pour le futur ».

Développement écrit

Depuis la mise en service des installations en 2002, le Fun'ambule aurait dû jouer un rôle important dans le réseau des transports publics neuchâtelois comme «maillon indispensable» entre le jardin anglais et la gare. Ce rôle est encore censé d'être renforcé dans le cadre du RUN.

Or, depuis 2003, le nombre de passagers/an du Fun'ambule a fortement baissé et le taux d'occupation atteint, d'après nos estimations, seulement 9%. Cette faible utilisation du Fun'ambule témoigne à notre avis du manque de confiance que les voyageurs ont dans la fiabilité de l'installation.

Au vu des nombreux jours d'arrêts programmés durant toute l'année et les innombrables interruptions de fonctionnement (technique, vandalisme et autres) les voyageurs ne peuvent tout simplement pas compter sur le Fun'ambule pour atteindre la gare.

Pour que le Fun'ambule ne soit pas seulement un agrément pour une population jeune et en bonne santé qui marcherait sinon à pied à la gare mais véritablement un maillon dans le réseau des transports publics de la ville il faut que le Fun'ambule soit fiable.

Si le Conseil communal partage notre analyse de la situation, que compte-t-il faire pour remédier à ces problèmes de fiabilité et de disponibilité gravissimes ?.

De plus, nous souhaitons avoir une image claire des coûts globaux d'exploitation (directement pour la Ville et indirectement via les TN) en incluant les amortissements et les intérêts. Ceci, depuis la mise en service des installations jusqu'à aujourd'hui. Il serait intéressant de comparer les frais par passager du Fun'ambule avec les frais par passager d'autres lignes des TN.

Il est également demandé au Conseil communal d'étudier les alternatives envisageables s'il s'avère que l'on ne puisse pas améliorer significativement la fiabilité du Fun'ambule. Si le Fun'ambule ne peut pas remplir la fonction de porte sud de la gare et si les charges du Fun'ambule devaient être disproportionnées, nous aimerions savoir quelles sont les mesures envisageables pour remédier à la situation : vente du Fun'ambule – naturellement pas à une autre institution de l'Etat, voire même sa fermeture.

Discussion

10-603

Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Alexandre Brodard, Fabio Bongiovanni, Jean-Charles Authier, Christophe Schwarb, Amelie Blohm Gueissaz, Philippe Etienne, Joël Zimmerli et Blaise Péquignot, intitulée « Nouvel arrêt de bus aux Fahys : y a-t-il un pilote dans le trolley ? » (Déposée le 12 février 2010) :

« Suite à notre question posée lors de la séance du budget 2010 concernant le coût supplémentaire à charge de la Ville engendré par le nouvel arrêt de bus TN prévu à la rue des Fahys, à la hauteur des nouveaux bâtiments rouges (une plaque de renforcement pour les bus a déjà été posée), nous avons appris que le surcoût pour la Ville s'élèverait annuellement à environ CHF 37'000.00 et que les arrêts actuels côté ouest (Fahys 143) pourraient être déplacés.

En conséquence, conscient que :

- Ce nouvel arrêt prévu se trouve à quelque 100m à plat de l'arrêt actuel des Fahys 143.
- Un nouveau trottoir est en voie d'être aménagé côté nord de la rue des Fahys, permettant aux habitants des nouveaux bâtiments un accès direct et simple à l'arrêt de bus actuel.
- Le déplacement des arrêts existants engendrerait des frais supplémentaires important pour la Ville.
- Pour 69 nouveaux appartements, en tenant compte uniquement du coût annuel de 37'000 francs, cela représente un prix annuel de 536 francs par appartement pour un arrêt de bus.
- Les habitants de certains quartiers bien plus peuplés de la ville, pour lesquels il n'est entrepris aucune amélioration en matière de transports publics, ont un trajet de plus de 500m en montée pour rejoindre un arrêt de bus (p. ex. Jolimont – Arrêt de bus de La Coudre).
- Un arrêt supplémentaire a des répercussions sur l'horaire, sur les tarifs (parcours court /long) et peut même conduire à devoir engager un véhicule supplémentaire sur la ligne pour assurer la cadence.
- Les arrêts actuels sur la ligne 7 (Place Pury – Hauterive) sont idéalement placés et ne nécessitent aucune modification.
- Un nouvel arrêt de bus provoquerait des arrêts supplémentaires de l'ensemble de la circulation.
- La situation financière de la Ville nécessite des économies supplémentaires et non des dépenses supplémentaires, ce que le groupe PLR ne cesse de rappeler.
- Les petits ruisseaux font les grandes rivières et 27 petites économies de la sorte (37'000 francs) permettraient une économie de 1 million par an, soit environ 1 point de moins de charge fiscale pour les habitants de la ville.

Le groupe PLR, d'autant plus soucieux de réaliser des économies financières si elles sont indolores et facilement réalisables, souhaiterait obtenir des explications du Conseil communal quant à ses intentions et notamment des réponses aux questions suivantes :

- 1) Est-il encore possible de renoncer à ce nouvel arrêt de bus et dans quelle mesure ?
- 2) La direction des TN a-t-elle été consultée, avant la réalisation de la dalle de renforcement, sur l'opportunité d'un arrêt supplémentaire à cet endroit particulier ?
- 3) Quelles seraient les incidences d'un arrêt supplémentaire en termes de tarification (prix du billet), d'horaires, etc. ?

- 4) Dans la mesure où un abri devrait être construit, quel en serait le coût et à combien se monteraient les frais de son entretien ?
- 5) Finalement, le Conseil communal peut-il nous dire à combien se monterait pour la Ville :
 - a) Le coût supplémentaire annuel (participation au pot commun, entretien, etc.) ?
 - b) Le coût unique total pour la construction des nouvelles installations (pour les nouveaux arrêts : dalle en béton, nouveaux abris, nouveaux automates à billets, etc. ; pour les arrêts existants : suppression des arrêts actuels, construction de nouveaux arrêts et abris, etc.) ?
- 6) En conséquence, le Conseil communal a-t-il l'intention de persévérer dans sa volonté d'effectuer cette dépense ? ».

Le présent texte vaut développement écrit.

10-604

Interpellation du groupe PopVertsSol, par Mmes et MM. Yves Froidevaux, Catherine Loetscher Schneider, Olivier Forel, Christian van Gessel, Pascal Helle, Hélène Silberstein, Béatrice Nys, Michel Favez, Nicolas de Pury et Caroline Nigg, intitulée « Projet d'aménagement de la place Numa-Droz – un projet d'avenir ! » (Déposée le 15 mars 2010) :

« Le projet d'aménagement de la place Numa-Droz, dévoilé par la presse locale le 28 janvier dernier, a suscité un grand intérêt au sein de la population de la ville et d'ailleurs. Les réactions ont parfois été vives, face au changement assez radical d'un espace urbain central de notre ville.

Le groupe PopVertsSol tient en premier lieu à exprimer son soutien, voire son enthousiasme, pour ce projet d'avenir, qui vise en premier lieu la qualité de vie des habitants et la convivialité du centre-ville rendu à la mobilité douce. Le groupe salue les objectifs du projet auxquels il adhère parfaitement. Il se réjouit également de la démarche de communication large mise en place dès le stade de l'avant-projet.

Par cette interpellation, notre groupe entend donc participer, en amont du futur rapport du Conseil communal, aux réflexions indispensables à la finalisation d'un projet qui puisse réellement remplir les objectifs fixés et rencontrer l'adhésion la plus large possible.

Soulignons-le d'emblée : 15 ans après l'ouverture des tunnels sous la ville, il est grand temps de mettre en place les mesures d'aménagement nécessaires à l'évolution des comportements de mobilité. Il est grand temps que les 35% de trafic de transit en surface empruntent les tunnels.

Il est grand temps que la population trouve-là la récompense de l'effort d'investissement consenti pour ces travaux.

En ce qui concerne les objectifs de cet avant-projet, le groupe PopVertsSol est d'avis :

1. que la surface entière de cette place doit être accessible, y compris le carré central, et qu'il puisse être investi par la population. Il nous paraît fondamental d'offrir aux piétons des cheminements plus courts qu'auparavant, sans obliger à des détours.
2. que les cyclistes doivent pouvoir circuler facilement, même si le trafic motorisé bouchonne.
3. que les trolleybus doivent pouvoir maintenir voire améliorer leurs horaires grâce à des tracés bien étudiés.
4. que les travaux d'aménagement en dur sur la surface de la place, du type bornes centrales en pavés ou autre, doivent être limités au strict minimum et le plus léger et bon marché possible.

Dans le contexte de cet avant-projet, nous avons quelques questions :

- Pourquoi n'envisage-t-on pas tout simplement la fermeture complète de la place à la circulation motorisée, sauf aux transports publics, en deux mots une extension de la zone piétonne ?
- L'objectif d'amélioration de la mobilité douce est clairement affirmé. Les piétons sont mentionnés et représentés sur les images de synthèse. C'est bien, mais... toujours en attente d'un plan général de mobilité douce pour la ville ; nous sommes désagréablement surpris de ne trouver aucun cycliste dans cet avant-projet : ni sur les images de synthèse, ni dans le communiqué de presse. Comment envisage-t-on de garantir une circulation fluide et sûre aux cyclistes ?
- Comment le périmètre du projet a-t-il été défini ? Il nous semble que la rue de la Place d'Armes pourrait être également englobée et ainsi rendue dans une grande mesure à la mobilité douce.
- Votre information indique que les TN travaillent sur ce projet avec enthousiasme, mais est-ce que les grands trolleybus sont adaptés aux virages à angles droits dans un rond-point carré ? Est-ce que tous les feux de circulation pourront être supprimés ?
- Quelles mesures d'accompagnement vont être prises pour éviter le report du trafic sur la rue des Bercles et sur l'avenue de la Gare ?
- Quelles procédures de suivi du projet a-t-on prévu pour assurer l'efficacité de la réalisation de cet aménagement et le respect des délais et de l'enveloppe financière prévus ?

- Si le projet ne pouvait être mené à bien pour l'année du Millénaire, ne serait-ce pas l'occasion d'accomplir un test grandeur nature, avant les travaux, en fermant la place à la circulation pour la période des festivités ? L'Eurofoot nous a déjà démontré la faisabilité du concept.
- Enfin, la démarche de communication entreprise est très positive mais ses objectifs ne sont pas explicites. Est-ce qu'il s'agit d'informer seulement, ou a-t-on prévu d'écouter et d'entendre les réactions et propositions ? Lesquelles et avec quelles conséquences sur la finalisation du projet ? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

10-302

Motion du groupe UDC, par Mmes et MM. Maria Angela Guyot, Roy Cairala, Luciano Bocchi, Sylvain Brossin et Anne-Frédérique Grandchamp, intitulée « Pour une transmission rapide de l'information au Conseil général » (Déposée le 15 mars 2010) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de transmettre, par message électronique, toute information ou tout document nécessaire au travail des membres du Conseil général, pour leur permettre d'être informés, dans les meilleurs délais, de manière à pouvoir remplir leur mandat en toute connaissance de cause.

Il est désagréable d'arriver à la séance du Conseil général et de trouver sur son pupitre, par exemple des amendements qui n'ont pas pu être discutés au sein des groupes, avant que le Conseil général ne siège.

Une exception peut être prévue pour des documents très volumineux, tels que les rapports du Conseil communal relatifs au budget et à la gestion et les comptes ».

Développement écrit (à recevoir, en conformité de l'article 33 du Règlement général)

10-606

Interpellation (dont l'urgence est demandée) du groupe UDC par M. Sylvain Brossin, au sujet de la communication dans le domaine des festivités du "Millénaire" (Déposée le 16 avril 2010):

« Le groupe UDC a été surpris d'apprendre par la presse le 1^{er} avril 2010 qu'un projet présenté par le CAN avait conduit M. Burki à démissionner de sa fonction de président de l'Association du Millénaire.

Il s'est étonné de lire dans le communiqué de presse du 6 avril 2010, organisé par le Conseil communal que l'Association du Millénaire a donné son avis sur les projets.

Enfin, il s'inquiète du fait que, selon les informations publiées sur les sites des médias et celles qui lui sont parvenues par des citoyens et des citoyennes de notre commune, « toutes les parties concernées » auraient donné leur aval, sous-entendu à ce projet.

Enfin, nous avons également appris par les médias que le Conseil communal, « avait consulté » les milieux intéressés pour s'assurer que le projet du CAN ne heurte pas les sensibilités religieuses de la communauté musulmane.

Au vu de ce qui précède, le groupe UDC demande au Conseil communal de le renseigner sur ce qui suit :

- 1) comment fonctionne ce comité de pilotage ?
- 2) qui contrôle le choix des projets et selon quels critères de sélection ?
- 3) quels sont les milieux, respectivement les spécialistes qui ont été consultés par le Conseil communal pour s'assurer que le projet du CAN ne mettrait pas la communauté musulmane dans l'embarras ?

Le groupe UDC prie le Conseil communal de bien vouloir surseoir à toute communication, quelle qu'elle soit, au sujet du projet du Millénaire, tant et aussi longtemps que ce problème de communication ne sera pas élucidé et résolu. Il en va de la crédibilité de ce projet.

Au vu de la situation, l'urgence est demandée ».

10-502

Postulat du groupe PLR par Mmes et MM. Jean-Charles Authier, Amelie Blohm Gueissaz, Joël Zimmerli, Jean Dessoulavy, Fabio Bongiovanni, Blaise Péquignot, Philippe Etienne, Christophe Schwarb et Katja Lehr, intitulé « Pour la rentabilité de notre patrimoine financier sans loyers excessifs » (Déposé le 19 avril 2010) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de vendre les immeubles de son patrimoine financier à des coopératives d'habitation. »

Développement écrit (selon précision du 19 avril 2010)

Depuis déjà plusieurs années la commission financière s'inquiète du rendement alarmant des immeubles du patrimoine financier de la Ville.

Non seulement la Ville de Neuchâtel connaît depuis longtemps un rendement négatif de son patrimoine immobilier, mais elle ne semble de plus pas en mesure d'apporter des corrections à cette situation.

Nous nous trouvons de fait dans la situation difficilement explicable où l'ensemble des citoyens de cette ville se retrouve en train de subventionner quelques bienheureux locataires dont seulement une faible minorité serait en droit d'attendre des subventionnements de par sa situation sociale.

Comme nous le voyons dans le rapport pour l'assainissement des enveloppes des bâtiments des rues du Château et de la Collégiale, la réfection de ces immeubles ne nous permet pas d'augmenter leur loyer dans une proportion suffisante. C'est l'accumulation des négligences de ces dernières années – les investissements consentis n'ayant pas été rigoureusement reportés sur les loyers – que nous traînons derrière nous, et, de par les contraintes du droit du bail, nous sommes condamnés pour de nombreuses années encore à ne retirer de nos bâtiments que moins que ce qu'ils nous coûtent. Cette situation ne peut plus durer.

Un moyen de casser cette dynamique consiste à mettre en vente ceux de ces bâtiments qui représentent un rendement insuffisant (mentionnons à ce titre le postulat 05-501 « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier » et l'« établissement pour chaque immeuble d'une grille d'évaluation technique » promis dans la réponse du Conseil communal à la question 06-605 de Mme Amelie Blohm Gueissaz concernant la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier). Le revenu ainsi dégagé pourrait être investi de façon incontestablement plus raisonnable qu'actuellement ou apporter une nécessaire source de financement aux projets de la Ville.

Cependant, nous ne désirons pas nécessairement que ces immeubles soient remis tels quels sur le marché, avec les risques de dérives des loyers inhérents aux faibles taux de vacance que nous connaissons depuis des années.

C'est ainsi que nous proposons de transmettre ces immeubles à des coopératives d'habitation. Les avantages que l'on peut attendre de cette formule sont multiples :

- Le caractère d'habitation des immeubles est garanti,
- toute dérive des loyers est naturellement annulée, de par les mécanismes intrinsèques à la coopérative,
- la Ville peut vendre ces immeubles aux prix du marché, et enfin en retirer un revenu en ligne avec leur vraie valeur

Oui, la Ville se déferait ainsi d'une partie de son patrimoine. Cependant, la proposition ci-dessus doit permettre de garantir sur le long terme la visée stratégique qui consiste à garantir sur le territoire communal des surfaces d'habitation à un loyer raisonnable, tout en mettant un terme à la situation financièrement absurde et injuste qui a actuellement cours.

Discussion

10-303

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Matthieu Béguelin, Claude Béguin, Grégoire Oguey, Thomas Facchinetti, Philippe Loup, Sabrina Rinaldo Adam, Martine Docourt, Daniel Hofer, Laura Zwygart de Falco, Cristina Tasco, Khadija Clisson et Hélène Perrin, intitulée « Pour une meilleure efficacité de l'éclairage public grâce aux LED » (Déposée le 20 avril 2010) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la généralisation de l'utilisation de diodes électroluminescentes (LED) dans l'éclairage public de notre ville, dans le but d'augmenter l'efficacité ainsi que diminuer la consommation en énergie et les coûts à long terme du système d'éclairage actuel ».

Développement écrit

Selon une étude récemment publiée par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.), près de 1,5% de la consommation globale d'électricité en Suisse est englouti dans l'éclairage public des routes et des rues. Cette part, principalement à la charge des communes, correspond à 600 millions de kilowattheures par année, soit l'équivalent de 15'000 ménages moyens, alors que le coût pour l'éclairage public s'élève à environ 100 millions de francs rien que pour l'achat du courant, à quoi s'ajoutent encore plus de 200 millions de francs annuels pour l'entretien et le remplacement de lampes. Toujours selon cette étude, en utilisant de meilleures lampes, les communes pourraient économiser jusqu'à 30% de courant électrique, et donc autant pour les coûts financiers, sans compter les économies réalisées à moyen et long terme sur les frais d'entretien et de remplacement des lampes grâce à la technologie des diodes électroluminescentes (LED).

Actuellement, la quasi-totalité de l'éclairage public se fait par le biais de lampes au sodium haute pression, qui sont d'une faible efficacité à cause de la perte par dispersion d'une grande partie de la lumière. En revanche, les LED présentent quant à elles de multiples avantages : grâce à une diffusion ciblée de la lumière, elles ne génèrent aucune dispersion lumineuse et diminuent d'autant la pollution lumineuse inutile, sont d'une grande efficacité énergétique, affichent une longue durée de vie, peuvent être allumées et éteintes à volonté, varier d'intensité et donc être couplées avec des détecteurs de mouvement, et surtout, consomment beaucoup moins d'énergie. De plus en plus de communes en Suisse commencent d'ailleurs à opter pour un tel système.

Forts de ce constat, nous sommes d'avis que la Ville de Neuchâtel pourrait elle aussi œuvrer pour une meilleure efficacité de son éclairage public en généralisant l'utilisation de LED. Les économies qui pourraient être réalisées, tant d'un point de vue énergétique que financier, s'inscrivent parfaitement dans l'optique de développement durable de notre Ville et que nous avons à cœur de promouvoir. Par ailleurs, la généralisation de l'éclairage LED peut parfaitement être réalisée progressivement, au fur et à mesure de la nécessité de remplacer les lampes et luminaires défectueux ou en fin de vie.

Au demeurant, nous souhaiterions également connaître par le biais de la présente demande d'étude l'état actuel de l'éclairage public en ville de Neuchâtel : combien coûte-t-il, combien d'énergie consomme-t-il, comment se situe-t-il par rapport aux autres villes de même taille en Suisse ? Nous en profitons aussi pour suggérer au Conseil communal de demander auprès du fournisseur d'électricité de la commune un concept « Eclairage public efficace », en principe gratuit, afin d'estimer le coût des rénovations ainsi que des économies énergétiques et financières possibles. Par ailleurs, il serait judicieux de procéder à des échanges d'expériences avec les villes s'étant concrètement lancées dans des projets pilotes de rénovation et de généralisation des LED pour leur éclairage public, à l'exemple notamment de la Ville de Nyon.

Discussion

Neuchâtel, le 20 avril 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Françoise Jeanneret

Rémy Voirol